

Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle-Aquitaine

123 avenue René Cassagne
33150 CENON

Email: formation-na@federationsolidarite.org

Tel: 0556321957



Conditions Générales de Vente Formations

Désignation

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle-Aquitaine désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé 123, Avenue René Cassagne – 33150 CENON. La Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle-Aquitaine met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à CENON, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle-Aquitaine
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle-Aquitaine pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'association implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

La convention de formation ou le contrat sont déclenchés à la réception, par la Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle-Aquitaine, du bulletin de préinscription complété en ligne par le client qui inscrit un stagiaire ou directement par le stagiaire, ou encore par le biais d'une liste communiquée par le client faisant obligatoirement apparaître nom, prénom, fonction et adresse mail (par stagiaire). Aucune inscription ne pourrait être effective si une adresse mail consultable par le stagiaire n'est pas communiquée à l'organisme de formation. Une convocation qui n'aurait pas été reçue par le stagiaire ou sa structure n'aura, en aucun cas, valeur d'annulation de l'inscription.

Concernant la formation ETAIE, la convention de formation est déclenchée à la réception, par la Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle-Aquitaine, du dossier de candidature complété par le client et par le stagiaire et après validation des prérequis d'entrée en formation par le siège national de la Fédération des acteurs de la Solidarité.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle-Aquitaine s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à l'association un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle-Aquitaine, l'OPCO ou le client.

L'organisme de formation adresse au client, à l'issue de la formation et sous réserve du règlement, une attestation de présence (certificat de réalisation), ainsi que des feuilles d'émargement sur demande.

Modalités d'inscription

L'inscription du stagiaire en INTER ne sera effective qu'à compter de la réception du bulletin de pré-inscription dûment complété par lien extranet ou par mention de la liste des participants à faire apparaître dans la convention signée en INTRA.

Une adresse mail par participant sera impérativement communiquée à l'organisme de formation afin de pouvoir adresser la convocation, le lien extranet, les supports pédagogiques, le livret de formation, les évaluations et les attestations de formation au stagiaire.

Les inscriptions sont confirmées par la Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle-Aquitaine dans leur ordre de réception jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles.

Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle-Aquitaine

123 avenue René Cassagne
33150 CENON

Email: formation-na@federationsolidarite.org

Tel: 0556321957



Concernant la formation ETAIE, l'inscription du stagiaire ne sera effective qu'à compter d'un entretien de positionnement assuré par la personne en charge de la coordination régionale, et de la réception d'un dossier de candidature qui doit être validé selon des critères de prérequis correspondant au référentiel de formation, validé par le siège national de la Fédération des acteurs de la Solidarité.

Les inscriptions sont confirmées par la Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle-Aquitaine dans leur ordre de réception jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles.

En l'absence de prise en charge de la formation par un organisme collecteur paritaire agréé (OPCO), le client est de plein droit débiteur de l'ensemble du coût de la formation.

L'organisme de formation fait parvenir la facture et la convocation précisant le lieu du stage, ses horaires de début et de fin ainsi que le programme et toutes les informations pratiques nécessaires.

Condition de participation

Dans le cas de formations nécessitant des prérequis, il appartient au client de s'assurer, avec les informations mises à disposition, que les personnes concernées par le stage ont un niveau suffisant pour suivre la formation.

Seule la formation certifiante requiert une validation d'entrée en formation par la Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle-Aquitaine via le siège auquel elle est rattachée à Paris.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations par participant (inter) ou par action (intra) sont indiqués en euros en net. Ils comprennent tous les coûts pédagogiques et logistiques de la formation. Les frais de déplacements, hébergement, repas des stagiaires restent à la charge du client.

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO et qu'il souhaite procéder à un règlement par subrogation, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle-Aquitaine ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'organisme de formation se réserve le droit de modifier le lieu de la formation, d'aménager le contenu du programme ou le choix des formateurs et intervenants si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

En fonction du nombre d'inscrits, l'organisme de formation peut être amené à reporter la formation dans un délai de 15 jours avant le début de la formation, la doubler ou l'annuler. Dans un contexte de crise sanitaire ce délai d'annulation peut être réduit selon les annonces gouvernementales ce qui serait alors considéré comme cas de force majeure si la formation ne peut, pour une raison ou une autre, être organisée en distanciel. Les participants inscrits en sont immédiatement informés.

Si le report entraîne un empêchement pour le stagiaire de participer à la formation, sa structure peut le remplacer en communiquant par écrit le nom et coordonnées du remplaçant sous réserve de remplir les conditions de participation à la formation. Toute formation commencée est due en totalité et ce, même si le participant ne s'est pas présenté.

Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle-Aquitaine

123 avenue René Cassagne
33150 CENON

Email: formation-na@federationsolidarite.org

Tel: 0556321957



L'annulation ferme d'une séance de formation de la part du stagiaire et de sa structure est possible, à condition de le formuler par écrit au moins 3 semaines calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse : formation-na@federationsolidarite.org

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 30% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 15 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle-Aquitaine ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant-te pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'organisme de formation. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Protection des données

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle-Aquitaine sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales.

Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant qu'il peut exercer par voie postale auprès de la FASNA 123, Avenue René Cassagne- 33150 CENON ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : formation-na@federationsolidarite.org

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle-Aquitaine s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle-Aquitaine et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Bordeaux.

La participation aux formations exige l'implication totale des conditions générales de vente par le client.

RÉCLAMATIONS

Si malgré toute l'attention que nous avons portée pour vous proposer une formation de qualité, vous n'êtes pas satisfait ou si vous avez constaté des dysfonctionnements, nous restons à votre disposition pour en échanger avec nous.

Pour cela, merci de contacter la Fédération régionale dans les 15 jours suivant la fin de la formation :

Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle-Aquitaine | 123 avenue René Cassagne CENON 33150 | Numéro SIRET: 38281604900045 |
Numéro de déclaration d'activité: 72 33 06 284 33 (auprès du préfet de région de: Nouvelle - Aquitaine)

Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle-Aquitaine

123 avenue René Cassagne
33150 CENON

Email: formation-na@federationsolidarite.org

Tel: 0556321957



- par téléphone au 05 56 32 19 57 ou
- par mail : formation-na@federationsolidarite.org

Nous échangerons ensemble afin de d'identifier des pistes d'amélioration pour nos prochaines formations.

Médiation de la consommation

En cas de litige et après avoir saisi la Chargée de formation de la FAS NA, tout client a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de ce professionnel.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :

BAYONNE MEDIATION

32 rue du Hameau

64200 BIARRITZ

www.bayonne-mediation.com

Mis à jour le 14 décembre 2022